

# Au quotidien, l'action des élu·es

## CTSD

### Défense des DHG et des postes : la FSU à la pointe du combat dans les instances

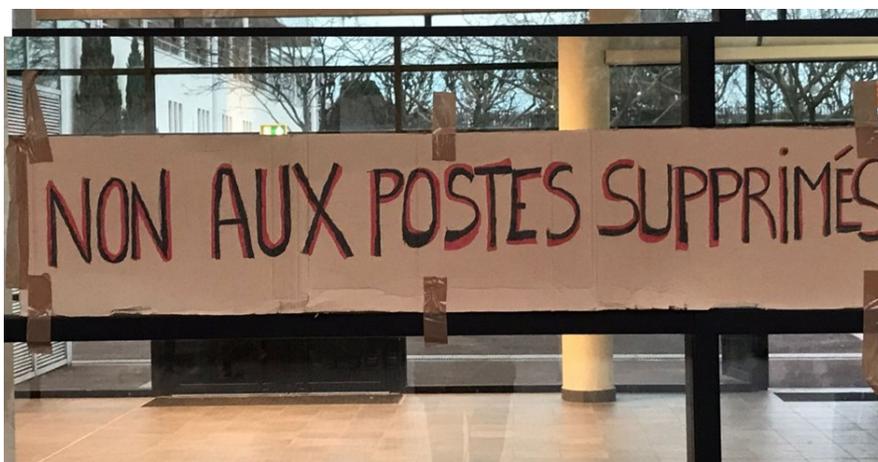
Année après année, le Gouvernement fait le choix inacceptable de supprimer des postes, et donc de réduire les dotations horaires globales des collèges et lycées. Les conséquences sont néfastes pour les élèves comme pour les personnels : des classes toujours plus chargées, des doubléments abandonnés, des options sacrifiées et une charge de travail

toujours plus importante. Dès l'instance départementale terminée, les représentants du SNES-FSU qui y siègent informent, via la section locale, les collègues du montant de la DHG de leur établissement, répondent à leur question et les accompagnent pour exiger de l'Administration des moyens à la hauteur des besoins.

La FSU, à travers le SNES-FSU, est alors présente lors des mobilisations, fait remonter l'expression et la mobilisation des personnels de l'établissement à la Direction Académique et les accompagne en audience pour obtenir des

abondements de DHG. Et cela permet des victoires chaque année ! En instance départementale, les élu·es de la FSU sont les seul·es à intervenir pour tous les établissements, que ce soit pour exiger plus de moyens ou pour faire annuler des suppressions de postes. **Voter et faire voter FSU, c'est permettre la poursuite de ce travail en Comité Social académique et départemental au service de l'ensemble des collègues et de la défense d'un Service public d'Éducation de qualité !**

*Marian Petitfils et Laurène Thibault*



*Suite à la mobilisation des personnels et aux interventions de la FSU en instance départementale, le Collège Blériot de Levallois (92) a obtenu un abondement de sa DHG de 29 heures par rapport au projet initial.*

## CHSCT

### Lutter contre la précarité

Le CHSCT est précieux : c'est la seule instance qui s'intéresse uniquement aux personnels. L'an passé, dans l'Essonne, le CHSCT a mis en lumière les conditions de travail de personnels trop souvent oubliés : les AED et les AESH.

Une enquête montre combien la souffrance au travail des AED pourrait être traitée avec plus de moyens. L'avis voté à l'unanimité par les représentants après cette enquête fait peser sur l'Administration une lourde responsabilité : plus personne ne peut ignorer la difficulté des

conditions d'exercice des AED, ni l'insuffisance des dotations justifiées par un barème déconnecté du terrain. La FSU, à l'initiative de cette demande d'enquête, a participé activement aux visites et entretiens pour ensuite défendre avec force les situations des établissements en CTSD.

Plusieurs grèves ont eu lieu l'année dernière pour dénoncer la situation des AESH, qui ont contraint le Ministère à ouvrir des discussions sur les salaires. Ces avancées témoignent de l'importance des mobilisations dans la construction d'un rapport de force. C'est dans ce contexte que le CHSCTD 91 a entendu six AESH venues témoigner de leurs conditions

de travail. Chacune a révélé avec précision les difficultés qu'elle rencontre au quotidien sur le terrain. Ces témoignages ont donné lieu au vote d'un avis et de préconisations en matière de santé et de sécurité au travail.

**Plus que jamais, prenons conscience de l'importance des instances qui se font l'écho des réalités que vivent les personnels. Cette parole est la seule façon de faire sortir l'Administration de sa surdité et de son déni. La FSU poursuivra ces actions dans les FS, départementales et académiques.**

*Yelena Susic*

# SNES et FSU dans les instances

## CCP

### La FSU se bat pour les personnels non-titulaires enseignants, CPE et PsyÉN

Vous renouvelez vos représentants tous les 4 ans lors des élections professionnelles. Vos élu·es FSU siègent en CCP pour garantir un examen contradictoire en cas de procédure disciplinaire et défendre des personnels trop souvent victimes d'erreurs de gestion et d'appréciation de l'Administration.

La FSU s'emploie aussi à faire des CCP une véritable instance de dialogue social entre le Rectorat employeur et les représentant·es des personnels non-titulaires. Vos élu·es FSU sont en effet les seuls à demander systématiquement l'ajout à l'ordre du jour des nombreux problèmes de gestion et de conditions de travail. Le Rectorat est alors tenu de rendre des comptes, mais aussi de

proposer des solutions permettant d'améliorer la gestion des personnels non-titulaires. C'est ainsi suite à nos interventions pour dénoncer depuis 2019 les très nombreux oublis de progressions indiciaires et d'accès au CDI, que le Rectorat a fini par recourir enfin, en mars dernier, à un outil de gestion permettant notamment de quantifier en temps réel l'ancienneté des collègues et d'y corréliser le bénéfice des droits aux dates échues.



Pour toutes ces raisons, votez massivement pour la FSU !

Vos élu·es auront toute légitimité pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux.

Sur le terrain, vos élu·es assurent également des permanences syndicales par mail et téléphone, ce qui étaye constamment leurs revendications auprès du Rectorat mais permet aussi de soutenir vos démarches avec efficacité.

*Sylvie Humbert*

J'en étais privée, mais après 1 an d'attente, grâce à vous, j'ai obtenu mon CDI !

Je ne pensais plus pouvoir faire corriger mon indice depuis tant d'années : c'est chose faite, merci !

## CAPA

### Pour obtenir une appréciation cohérente avec votre valeur professionnelle, faites confiance à vos représentant·es SNES-FSU en CAP !

Le SNES-FSU est présent pour accompagner les collègues tout au long des différentes phases de contestation :

- publications et réunions pour informer,
- conseils à chaque étape du recours,
- étude approfondie des dossiers de chaque collègue ayant saisi la CAP,
- intervention systématique en CAP pour défendre chaque recours.

Trop souvent, il ressort de l'étude des dossiers un **déni de reconnaissance de l'investissement des personnels et des décalages flagrants entre items renseignés et avis littéraux conduisant à un avis final insincère**. Les élu·es commissaires paritaires exigent donc sa révision.

Le SNES-FSU a montré que les CAP sont utiles aux collègues puisque,

depuis 2019, **77% des recours ont abouti pour les certifié·es et 67% pour les agrégé·es par exemple**. Ainsi, l'Institution a dû reconnaître à sa juste valeur le travail des personnels qui avaient fait un recours auprès de la CAP. Les collègues ne doivent donc pas hésiter à faire un recours, même si ces démarches sont chronophages et décourageantes pour les personnels qui doivent encore justifier la qualité de leur travail.

Le SNES-FSU continuera d'accompagner les collègues dans leurs démarches, de défendre une évaluation formatrice, objective et sincère, exempte de quotas et déconnectée de la carrière et de revendiquer une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade et à un rythme unifié le plus favorable.

*Marine Ochando*

**RDV de carrière**

**L'action du SNES-FSU en CAP, vue par les collègues**

Certifié·es  
77% d'avis réévalués en 4 ans

Agrégé·es  
67% d'avis réévalués en 4 ans

" Mon appréciation finale a été modifiée grâce à votre intervention. Je tiens à vous redire un grand Merci pour m'avoir accompagnée, encouragée et défendue dans cette fastidieuse démarche de recours."

"Je n'aurais pas osé faire cette démarche sans vous. Un grand merci."

snés FSU